

■ Patrimoine remarquable protégé, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme A 1 - Zone agricole générale Ensemble bâti protégé, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme A 2 - Zone agricole spécifique A 3 - Zone agricole non constructible Trame paysagère protégée, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme N - Zone naturelle générale Espaces boisés classés, au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme N forestier - Zone naturelle forestière Boisements protégés, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme N loisirs - Zone naturelle pour activités de loisirs Haies protégées pour leur rôle écologique, dans les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme N jardins - Zone naturelle dédiée aux jardins Haies protégées pour leur rôle écologique, hors réservoirs de biodiversité de le Trame Verte et Bleue et zone agricole, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme N terrains de loisirs - Zone naturelle dédiée aux terrains de loisirs N équipement - Zone naturelle accueillant différents types d'équipements Haies protégées pour leur rôle hydraulique, dans les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme N éco - Activités économiques en zone naturelle Haies protégées pour leur rôle hydraulique, hors réservoirs de biodiversité de le Trame Verte et Bleue et zone agricole, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme N hameau - Zone de hameau constructible Parcs et jardins publics protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

> Zones humides --- Limite de commune

N habitat caravane - Secteurs destinés à l'habitat caravane

N stockage - Secteurs identifiés pour du stockage

Les Maisons Rouges A 1 A 1 Naforestier Voie Communautaire №10 N éco N forestier N forestier Jardins dits familiaux, ouvriers, etc. protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme Réservoirs vallées de la Trame Verte et Bleue, dans lesquels la constructibilité est limitée